Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE L'AVEYRON

REÇU LE
11 AVR. 2011

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service des Territoires, de l'Aménagement,
de l'Énergie et du Logement

Division Énergie

Affaire suivie par : Nathalie RUMEAU
Téléphone : 05 34 45 15 33
Télécopie : 05 35 45 15 39
nathalie.rumeau@developpement-durable.gouv.fr

Toulouse, le 8 avril 2011

Le Directeur Régional de la DREAL
Midi Pyrénées

à

Monsieur le Maire de la Commune de
ST VICTOR & MELVIEU
La Fosse
12400 ST VICTOR & MELVIEU

Objet: Ouverture de conférence sur la demande d'approbation du projet d'exécution

Pj: .1 dossier projet d'exécution Ligne 400 kV La Gaudière - Rueyres

Ligne 400 kV La Gaudière - Rueyres

Renforcement de la ligne

Madame, Monsieur,

La Préfète de l'Aveyron,

Vu la loi du 15 juin 1906 modifiée, portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;

Vu l'arrêté en date du 14 septembre 2010 de la Préfète de l'Aveyron donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi Pyrénées ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2001 déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

transmet

A Messieurs et Mesdames les Maires et aux services concernés le dossier d'ouverture de conférence sur les demandes d'approbation du projet et d'autorisation d'exécution susvisée en leur demandant de bien vouloir adresser à M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, leur avis dans un délai de 60 jours. L'absence de réponse sera considérée comme accord sans réserve.

La ligne à un circuit 400 kV La Gaudière-Rueyres a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique le 10 Septembre 1962.
Elle a été construite en 1963 entre les postes de LA GAUDIERE (à proximité de Lézignan Corbières dans l'Aude) et de RUEYRES (dans le nord Aveyron).

Elle comporte 336 supports pour une longueur de 175 km et traverse 4 départements (Aude, Hérault, Tarn et Aveyron) sur 2 régions administratives.

La qualité de service de cette ligne est mauvaise de par une faible résistance à différents aléas climatiques : neige, givre, vent et foudre.
De plus, cette ligne est fortement limitée en capacité de transit sur 11 km dans sa partie Sud au niveau de la Montagne Noire.

Ce constat de vétusté est aggravé par les phénomènes suivants :
- augmentation des consommations locales ;
- arrivée de production d'énergie renouvelable issue du Massif Central à évacuer sur l'ouvrage ;
- augmentation prévue des flux liée à la future liaison plus au Sud entre la France et l'Espagne.

Un certain nombre de travaux cités ci-dessous sur cet axe électrique deviennent donc aujourd'hui indispensables pour en maintenir la capacité de service:

- Remplacement des supports

Les travaux consistent à remplacer **dix huit supports** existants N° 140,162, 164, 169, 215, 233, 266, 287, 291, 296, 298, 303, 306, 308, 310, 313, 314, et 318 par des supports plus résistants de silhouette identique. Les supports seront implantés à environ une quinzaine de mètres des pylônes actuels dans l'axe de la ligne

- Rehausse des supports

Les travaux consistent à rehausser **treize supports** existants N° 140, 101, 102,110, 113, 176, 182, 188, 189, 220, 229, 230, 236 et 237 par une rehausse en treillis métallique de même type que les supports existants.

- Renforcements des structures métalliques :

Les travaux consistent à changer et/ou doubler certaines barres et boulonnerie ou bien encore à les remplacer par du matériel de type renforcé sur **cinquante supports.** Les kits de renforcement seront choisis dans le « ton » des pylônes existants (kits acier noir pour pylônes acier noir et kits galvanisés pour pylônes galvanisés).

- Renforcement des fondations

Les travaux consistent à renforcer sur **cinquante quatre supports,** les fondations par réalisation de micro-pieux.

- Remplacement des câbles

Les travaux consistent à remplacer les câbles conducteurs existants dans trois cantons du N° 88bis au 97bis sur 3,7 km.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de la Division Energie

Frédéric BERLY

Destinataires:

- DREAL/SCEC
- DREAL/SBRN
- SDAP
- DDT
- Préfecture bureau des affaires interministérielles
- Conseil Général
- Chambre d'agriculture
- Commune de Murasson
- Commune de Mounes Prohencoux
- Commune de Belmont sur Rance
- Commune de Rebourguil
- Commune de Vabres l'Abbaye
- Commune de Saint Affrique
- Commune de Costes Gozon
- Commune de Saint Victor et Melvieu
- Commune de Vialat du Tarn
- Commune de Salles Curan
- Commune de Curan
- Commune de Prades Salars
- Commune de Segur
- Commune de Arques

- Commune de Vibal
- Commune de Bertholene
- Commune de Montrozier
- Commune de Bozouls
- Commune de Bessuejouls
- Commune de Sbrazac
- Commune de Estaing
- Commune de Neyrac
- Commune de Montpeyroux
- Commune de Saint Amands des cots
- Commune de Saint Symphorien de Thenieres
- Commune de Sainte Genevieve sur Argence
- Commune de Brommat